

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Hope

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2025 RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2026

### ADOPTION DU BUDGET 2026

### ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nancy Castilloux, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil municipal adoptera le Règlement numéro 228-2025 Règlement de taxation pour l'année 2026, adoption du Budget 2026 et adoption du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028, à une session spéciale qui sera tenue à 19h00 heure au lieu ordinaire des sessions, le jeudi 18 décembre 2025.

Les délibérations du Conseil et la période de questions lors de cette session, porteront exclusivement sur le Règlement numéro 228-2025 Règlement de taxation pour l'année 2026, sur le Budget 2026 et sur le Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028..

DONNÉ À HOPE, ce 9ième jour de décembre 2025



Nancy Castilloux  
DG, greffière-trésorière